


# PATRIMOINE



## RESTAURATION DU PATRIMOINE

<b>Vous êtes ?</b>	Une commune, un EPCI, une association, un particulier
<b>Vous souhaitez ?</b>	Restaurer votre patrimoine, qu'il soit protégé ou non protégé, au titre des monuments historiques (demeure, monument, édicule, mur, etc.)
<b>Aide en ingénierie</b> 	Accompagnement dans l'élaboration de votre projet : <ul style="list-style-type: none"><li>• Visites sur place</li><li>• Conseils sur la faisabilité et le montage du projet</li><li>• Renseignements sur les financements mobilisables et leurs conditions</li></ul>

### Aide financière



Aide financière selon les conditions définies dans le guide des aides culturelles et dans le guide des aides aux collectivités, consultables sur

<https://vosges.fr/dispositifs/culture>, pour :

- Le patrimoine rural non protégé
- Le patrimoine privé protégé au titre des monuments historiques
- Le patrimoine public protégé au titre des monuments historiques

### Coût

Gratuit

### Contact

Pierre-Alexandre JOUFFRE  
03 29 81 80 70 - [pajouffre@vosges.fr](mailto:pajouffre@vosges.fr)

CULTURECNOUS.VOSGES.FR



LA VIE EN  
VOSGES  
le Département

